

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 6 mars 2019 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BARDIN, BERNARD, CAILLAUX, ERSTER, PEYTOUD, RICHARD, SEYVE et VALENCIER

Absents excusés : Mmes SOUCHON, MAGNAN et DUPUIS ; MM PORCHERON et RONZON

Absent ayant donné procuration :

Mme PEYTOUD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce au conseil que le Conseil Municipal d'Enfants (CME) a proposé de présenter ses projets au conseil municipal ce soir. Il laisse la parole à M. CAILLAUX et au CME.

Le CME souhaite mener à terme les actions déjà engagées (parcours de santé) et propose 4 nouveaux projets :

- Ombrager l'aire de jeu
- Installer une boîte à livres à Chaumont et dans le village
- Installer des sacs pour déjections canines
- Tracer un cheminement vert entre Chaumont et le village

Monsieur le Maire indique que le premier point est déjà bien avancé mais tient à prévenir, malgré toutes les bonnes volontés, l'ombre ne sera jamais parfaite au zénith.

Arrivée de Mme SOUCHON et de M. RONZON

Concernant le cheminement vert, beaucoup d'inquiétudes existent. Il convient au préalable de répertorier l'ensemble des propriétaires et des exploitants afin de pouvoir les contacter.

Un parent du sud des écoles propose de réexploiter leurs informations utilisées pour la marche nocturne. Mme PEYTOUD soutient l'idée qui servira déjà de base.

M. CAILLAUX pense que les propriétaires ont pu accepter un passage pour une nocturne mais qu'un passage plus régulier risque de les freiner.

Pour M. BERNARD, il y a un risque pour que cette demande provoque même l'effet inverse incitant des propriétaires à fermer les chemins ou leur terrain.

M. MANTEL souhaite échanger sur le montant des travaux à réaliser, des panneaux à apposer

Pour M. CAILLAUX, des panneaux seront sûrement à acquérir.

Pour les enfants, les travaux seront essentiellement du marquage comme celui existant pour les chemins de randonnée.

Les élus du conseil municipal remercient les élus du conseil municipal d'enfant.

Mmes PEYTOUD et MOULA soulignent la pertinence de certaines propositions.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement, certains sujets faisaient déjà l'objet de préoccupation pour le conseil.

M. MANTEL revient sur le tracé. 2 choix sont proposés. Seraient-ce les deux ou une variante ?

Mme SOUCHON lui répond que c'est 2 propositions, le rêve serait de matérialiser les 2 variantes mais une seule serait déjà une bonne évolution.

Monsieur le Maire et Mme MOULA indiquent que la plupart des chemins utilisés appartiennent à des privés.

Mme SOUCHON confirme cet état. Elle explique que bien souvent, lors de randonnées, les usagers empruntent des chemins qu'ils pensent publics mais qui sont en fait privés.

Mme MOULA et MM BERNARD et BERTHELET soulignent leur faveur pour le tracé bleu qu'ils trouvent plus ombragé et surtout plus sécurisé.

M. MANTEL revient sur les travaux à réaliser. Est-ce qu'une réouverture des chemins est envisagée, par rapport aux herbes et plantes.

Pour Mme SOUCHON, l'entretien de ces chemins devra être confié aux services techniques, le CME n'est élu que pour 2 ans et n'aura plus l'occasion de s'en occuper.

Monsieur le Maire souhaite que les discussions restent pour l'instant sur la faisabilité du projet. Arrêter un cheminement, contacter les propriétaires et obtenir leur accord avant de s'attaquer à la partie technique.

Mme MOULA propose de présenter le projet aux propriétaires comme émanant des enfants, ce qui pourrait aider.

M. MANTEL et Mme SEYVE posent la question de la traversée de la Gère sur les 2 parcours
Mme SEYVE complète sa demande en revenant sur l'aménagement de l'assainissement et de la lagune.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau tracé d'assainissement doit être réalisé d'ici quelques années et que les tuyaux seront appelés à traverser la rivière. Peut-être s'en servir comme passerelle.

M. RONZON et M. MANTEL sont sceptiques sur cette possibilité à cause des risques d'inondation. Le choix actuel du tracé porte principalement sur un enfouissement continu.

Après ces débats, les élus du conseil municipal remercient les élus du CME pour cette présentation et tout le travail réalisé.

Départ du CME

Après avoir procédé aux modifications, les élus approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2019.

Ordre du jour :

BÂTIMENTS

ADHÉSION CAUE

Monsieur le Maire explique que le CAUE est un organisme public qui permet de réaliser des études d'architecture ou d'urbanisme pour un coût modéré.

Les élus souhaitent le faire travailler sur l'îlot scolaire. En effet, la commune atteint la limite du nombre d'enfants obligeant à l'ouverture d'une classe supplémentaire. Or, la question se pose du lieu d'implantation de cette classe.

Une autre problématique a surgi quant au départ probable, à la retraite, de la directrice de l'école maternelle. Une primarisation des écoles est à prévoir et serait l'occasion de repenser entièrement le pôle scolaire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que des constructions sont encore à venir et qu'au moins un lotissement est prévu à moyen terme.

Si la classe doit ouvrir rapidement, un "algeco" sera à prévoir, mais reste à savoir où l'implanter. Le CAUE devrait pouvoir aider la commune à répondre à toutes ces questions.

Au préalable, il convient d'adhérer au CAUE ce qui permettra de les questionner.

Vote à l'unanimité

AUTORISATION ÉTUDE CAUE

Monsieur le Maire explique qu'après avoir adhéré au CAUE, il faut les missionner. Le plus tôt sera le mieux, car il est possible que l'organisme ait d'autres études à réaliser.

Une réflexion longue sera nécessaire, compte tenu des problématiques, et plusieurs questions seront à traiter ou risquent de surgir : créer un nouveau dortoir ? Intégrer le CP à proximité de la maternelle ? Problème de la taille limitée de la garderie ?

La commission scolaire devra s'exprimer à ce sujet et une date de réunion est à fixer rapidement.

Arrivée de M. PORCHERON

Monsieur le Maire résume la situation à M. PORCHERON

Les membres de la commission présents décident d'une première date de réunion.

Monsieur le Maire souhaite y associer les directeurs des écoles pour qu'ils puissent apporter leur vision.

Mme MOULA demande si le CAUE dépend de l'intercommunalité.

Il lui est répondu que c'est un organisme indépendant existant dans chaque département.

M. BERNARD complète en évoquant l'existence d'une taxe d'architecture, pour les constructions, qui sert, en partie, à financer cet organisme.

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉGLISE DE CHAUMONT

Monsieur le Maire revient sur le dossier de l'église de Chaumont et les étapes des études. Au préalable, seul le toit devait être refait, mais le besoin de réparer le beffroi est apparu. Suite à la visite de responsables départementaux du patrimoine, une inquiétude est apparue devant l'existence de fissures et du risque d'écartement des murs.

Des premiers travaux de renforcement ont déjà été exécutés avec la pose d'IPN. Le risque d'écroulement est limité, mais à prendre en compte.

Un diagnostic a été commandé auprès d'un architecte du patrimoine.

Monsieur le Maire explique que les délais étaient serrés à cause des dates de dépose de demande de subvention et qu'un dossier a déjà été expédié. Une délibération doit être prise pour compléter ce dossier et autoriser la demande de subvention.

Le montant des travaux a été estimé, en prenant en compte la mission de l'architecte, la toiture et le beffroi à 84 000 €. En cas d'imprévus, en fonction du diagnostic, Monsieur le Maire est confiant quant à la possibilité d'ajouter les travaux nécessaires dans la demande initiale, avec, toutefois, des limites.

L'idée est désormais de réaliser les réparations sur plusieurs exercices.

Vote à l'unanimité

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif 2018 qui avaient été joints à la convocation du conseil municipal.

Les résultats sont :

Investissement dépenses 2018	1 740 759.99
Investissement recettes 2018	2 077 095.34
Excédent 2018	336 335.35
Déficit cumulé des années antérieures	- 585 896.67
Déficit cumulé	- 249 561.32
Fonctionnement dépenses 2018	1 511 032.16
Fonctionnement recettes 2018	1 741 592.40
Résultat 2018	230 560.24
Excédent antérieur	161 236.55
Excédent cumulé	391 796.79
Intégration non budgétaire	- 128.27
RESULTAT 2018	142 107.20
<i>Pour information</i>	
<i>Dépenses d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	<i>327 500.00</i>
<i>Recettes d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	<i>190 000.00</i>
<i>Résultat global 2018</i>	<i>4 607.20</i>

L'année a été marquée par d'importants investissements, mais le résultat de fonctionnement reste bon du fait des recettes.

Monsieur le Maire demande si les élus ont des questions sur ce point avant de quitter la salle et de donner la présidence à Mme RICHARD.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence

M. VALENCIER trouve le résultat positif malgré les gros investissements. Ce qu'approuve M. PORCHERON.

Monsieur le Maire explique que le budget est désormais bien pris en main et que les dépenses ont été nombreuses, mais utiles.

M. RONZON fait état du parking plein devant la maison de santé et Mme MOULA revient sur la fréquentation importante du hangar associatif.

Tous les élus s'expriment sur le plaisir à avoir réalisé des investissements appréciés et utiles pour la population

COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire explique que cette délibération est essentiellement technique et ne vise qu'à confirmer que les comptes de la commune sont en accord avec ceux de la trésorerie. Après avoir constaté que les résultats étaient identiques :

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement 2018	230 560.24
Résultat antérieur à reporter	161 236.55
Intégration non budgétaire	- 128.27
Résultat à affecter	391 668.52
Solde d'exécution d'investissement négatif	- 249 561.32
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	- 137 500.00
Besoin de financement	- 387 061.32
AFFECTATION	391 668.52
Affectation en réserves R 1068 en investissement	387 061.32
Report en fonctionnement R002	4 607.20

Vote à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les élus sont destinataires d'une projection de présentation du débat d'orientation budgétaire faisant état de l'évolution des dépenses, recettes, autofinancement et endettement sur les 8 dernières années et des projections pour les 2 années à venir.

Monsieur le Maire intervient sur la question de la dotation de compensation. La commune est une des rares, parmi les 30, à avoir une dotation de compensation négative et probablement la plus importante. Cette question a déjà été soulevée à de nombreuses reprises et devra faire partie des objectifs prioritaires pour l'avenir.

M. RONZON estime que cette dotation est injuste car elle est basée sur une situation arrêtée il y a une décennie. Les choses ont évolué depuis.

Monsieur le Maire approuve, particulièrement devant le fait que les communes « rive droite » sont toutes bénéficiaires.

Mme SOUCHON rappelle qu'une tentative de recalcul a été proposée en début de mandat.

M. RONZON insiste sur l'absence de justification actuelle pour cette situation.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette question devra être prioritaire pour la prochaine majorité.

En 15 ans, les choses ont évolué, notamment avec le transfert de la piscine.

Un débat s'engage sur cette question mais tous les élus s'accordent pour dire que cette situation ne peut plus perdurer et, considérant la situation des communes situées dans la même strate qu'Eyzin-Pinet, la commune se trouve lourdement handicapée par cette situation. (pour illustration, la commune verse 75 000 € chaque année quand les communes de la même strate perçoivent entre 130 000 et 180 000 €).

Le Maire résume la situation : Eyzin-Pinet est la 8^e ou 9^e commune la plus peuplée du territoire, la plus étendue mais également le plus gros contributeur.

Les négociations s'annoncent après car la suppression du versement négatif implique une compensation de la part des autres communes.

M. RONZON demande si 1km de route à Eyzin n'est pas la même ailleurs ou si la population doit être moins considérée.

Monsieur le Maire rappelle que tout est issu de la taxe professionnelle. La commune avait peu d'industrie sur son secteur.

Pour M. BERNARD c'est un système illogique puisque la commune n'a pas beaucoup plus d'industrie aujourd'hui. Si c'est le seul paramètre, la situation ne pourra jamais évoluer.

Monsieur le Maire approuve tous les échanges et indique que le président de VCA a bien compris la situation.

Les élus ont pu comprendre que la structure communale est saine et plus économe que les communes équivalentes mais également avec des recettes inférieures. La structure des recettes est également différente par rapport aux autres communes (plus de recettes propres, moins de dotations et aucune dotation intercommunale). De nombreuses économies ont été dégagées pendant ces dernières années et ont permis de réaliser de nombreux et importants investissements utilisés par la population (maison de santé, hangar associatif, accessibilité de la salle polyvalente, pôle périscolaire). Mais que la situation est à surveiller pour l'avenir car les nouveaux services proposés impliquent un coût.

L'endettement s'est accentué mais est comparable aux moyennes des communes de même strate. La durée de désendettement est inférieure à 10 ans.

Toutes les pistes d'économies sont étudiées et exploitées mais la seule source d'importance identifiée est la suppression de la dotation de compensation négative.

Une piste d'amélioration budgétaire reste posée avec la question de la fusion avec une commune environnante.

En cas de maintien, les possibilités d'investissement futur sont compromises.

Les objectifs fixés par l'exécutif pour le budget 2019 :

- Réaliser des économies de fonctionnement
- Maintenir une capacité d'auto-financement
- Limiter les investissements à ceux créant de la richesse ou à ceux déjà engagés pour créer une épargne
- Désendettement progressif

DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS AU 2041582

Monsieur le Maire explique que les travaux réalisés par le SEDI 38 doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Une délibération est à prendre pour en fixer la durée.

Ces dernières années, beaucoup de travaux ont été commandés au SEDI 38.

M. PORCHERON rappelle que tous les lampadaires ont été changés

Monsieur le Maire tempère en évoquant l'absence de changement à Chaumont, qui sera réalisé plus tard, et l'entrée ouest et une partie du village qui reste à changer (commandé en janvier 2019). En tout cas, la consommation électrique est la même alors que le nombre de points lumineux a augmenté.

Compte tenu des travaux et de la durée de vie espérée pour ces installations, la durée d'amortissement est proposée à 15 ans.

Vote à l'unanimité

REMBOURSEMENT PARE-BALLON

Monsieur le Maire explique que, pendant l'ancien mandat, la commune s'était engagée à prendre en charge 50% de la facture du pare-ballon de la MFR de Chaumont.

M. RONZON demande si cet engagement avait été écrit

Monsieur le Maire ne peut confirmer, mais précise que cet engagement a été pris à plusieurs reprises et devant de nombreux témoins élus. Une précédente délibération avait fixé le montant du remboursement à 300 € alors que la moitié de la facture est proche de 2 000 €. Monsieur le Maire souhaite régulariser cette situation.

M. RONZON aimerait saisir cette opportunité pour régler la question de la bande de terrain entre le parking et le cimetière.

Monsieur le Maire approuve et espère que la libération de cet engagement ouvrira une discussion constructive pour le terrain.

Au vu de la facture, Monsieur le Maire propose de prendre en compte la base hors taxes, il demande confirmation à M. RONZON que la MFR est assujettie à la TVA, ce qui est confirmé. Soit un remboursement de 2 062.36 €

Vote à l'unanimité

SUBVENTION MFR POUR LE TRAVAIL SUR LE PARKING DE CHAUMONT

Monsieur le Maire explique que la MFR a réalisé l'étude pour le parking de Chaumont. Il pense que ce travail mérite dédommagement.

Il propose 500 €

M. PORCHERON propose 200 €, montant que Mme PEYTOUD trouve trop faible.

M. PORCHERON, pour argumenter sur ce montant, demande si ce travail a été réalisé dans le cadre des études ou exclusivement pour la Mairie en supplément.

Mmes MOULA et SOUCHON répondent que c'est dans le cadre de leurs études. Ils étaient notés sur ce projet et des élus les ont rencontrés à ce sujet.

M. RONZON aimerait savoir si les propositions des élèves peuvent servir de base de travail.

Mme SOUCHON lui répond que oui et que les différentes propositions seront étudiées et triées.

Mme SEYVE demande si le plan joint à la convocation était celui définitif.

M. BERTHELET répond par l'affirmative. Le parking permet de créer 31 places et reste le plus homogène et efficace.

Monsieur le maire évoque l'étude de la butte, devant la salle des fêtes, qui devait également faire l'objet d'une étude par la MFR.

M. RONZON demande à ce que la Mairie recontacte l'école.

M. BARDIN propose de rémunérer la MFR à hauteur de 1% du montant estimé soit 750 € MM CAILLAUX et RONZON trouvent le montant trop élevé. Le travail, même si exploitable, reste scolaire et les élèves n'avaient pas que ce dossier comme opportunité de travail.

Mme SOUCHON repropose 500 €, mais pour récompenser également l'étude pour le terrain de la salle des fêtes.

Mme MOULA estime que les travaux ne sont pas comparables, car les propositions de la salle des fêtes sont sommaires et à reprendre entièrement.

Monsieur le Maire tient à ce que chaque dossier soit dissocié.

Mme SOUCHON propose 400 €, Mme RICHARD 450 €.

M. PORCHERON rappelle les volontés de limiter les dépenses cette année.

Monsieur le Maire évoque le coût plus important qu'aurait demandé un architecte.

Mme PEYTOUD tempère en rappelant que la mission d'un architecte aurait été plus complète et accompagnée d'un suivi.

Plusieurs élus s'accordent sur 400 €

Pour M. RONZON, le remboursement du pare-ballon et cette récompense de 400 € constituent déjà un geste très appréciable.

Pour Monsieur le Maire, le plus important est d'honorer ses engagements

Le conseil propose 400 €

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ENS

Monsieur le Maire revient sur la présentation proposée lors du dernier conseil.

Le plan de gestion est en cours de révision et le bureau d'étude proposait d'étendre le périmètre de l'ENS. 3 scénarii étaient proposés : ne rien modifier, extension modérée et extension large.

Le choix des élus s'était porté sur une extension modérée, Monsieur le Maire demande à ce que le conseil entérine ce choix par délibération.

Vote à l'unanimité

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARKING DE CHAUMONT

Monsieur le Maire explique que la commune sollicite une subvention auprès de la région dans le cadre de l'aide aux bourgs-centres.

Le chiffrage est estimé à 75 000 €, mais espère que le montant final sera inférieur.

M. RONZON demande s'il n'existe pas un risque que, si le montant définitif est très inférieur, la mairie soit sanctionnée par pénalité ou limitée pour l'avenir.

Monsieur le Maire n'a jamais été averti sur cette problématique.

M. MANTEL demande confirmation que si les travaux sont réalisés par les services techniques, seules les fournitures pourront être prises en charge.

Monsieur le Maire confirme

Monsieur le Maire indique que le dossier a déjà été expédié, mais qu'une délibération officielle est obligatoire pour le compléter

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

RESUME DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES

Monsieur le Maire laisse la parole à M. BERTHELET qui fait état de toutes les : demandes d'urbanisme, déclaration préalable et permis de construire qui ont été déposés sur la commune depuis le début de l'année.

Après lecture, les élus sont surpris du nombre conséquent des projets déposés.

Immeuble près de la maison Clavel

Monsieur le Maire revient sur le projet d'immeuble accolé à la maison Clavel.

Le permis de construire a été déposé et l'architecte-conseil s'est exprimé favorablement à ce sujet. Le Maire a également contacté le service Application du Droit des Sols (ADS), à l'intercommunalité, qui instruit les dossiers, pour connaître l'avancée du projet. Ce service a indiqué ne pas avoir de critiques à formuler.

Le contrat de vente, entre la Mairie, propriétaire du terrain, et l'agence CLEOM, responsable du projet, sera bientôt rédigé.

M. BARDIN souhaite savoir si le toit a été modifié par rapport à la dernière proposition projetée.

M. BERTHELET lui répond que le toit n'a que légèrement évolué, mais que les évolutions portent essentiellement sur la façade.

Mme SOUCHON demande si la commune est obligée d'accepter cette construction si les élus ne la trouvent pas agréable visuellement.

Monsieur le Maire rappelle que le projet a déjà évolué par rapport à la proposition initiale.

Mme SOUCHON indique ne pas l'avoir vu et Monsieur le Maire l'invite à consulter le dossier pour visualiser le nouveau bâtiment.

Quoi qu'il en soit, Mme SOUCHON pense que le contraste avec les bâtiments proches, et surtout la maison Clavel, risque d'être choquant.

M. BARDIN demande confirmation de la présence d'un commerce en rez-de-chaussée, ce que confirme Monsieur le Maire et M. BARDIN exprime ses doutes quant à la hauteur sous plafond de ce commerce. Sans compter que le balcon, situé au-dessus de l'entrée, doit assombrir le local.

M. BERTHELET lui explique que le balcon ne sera saillant que sur 50 centimètres.

M. BARDIN prend comme exemple les commerces, installés dans des immeubles réhabilités, à Estrablin devant le supermarché où l'intérieur fait au moins 3 mètres de hauteur.

Monsieur le Maire reprend le dossier et, assisté de M. BERTHELET, procède au calcul de la hauteur du rez-de-chaussée qui apparaît suffisant même s'il ne sera pas aussi élevé que ce qui se trouve dans d'autres commerces.

M. BARDIN évoque l'épicerie communale qui, en plus d'être légèrement en dessous du niveau de la voirie, ne profite pas d'une belle hauteur à l'intérieur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le commerce installé à côté de la maison Clavel ne sera pas en dessous du niveau de la voirie, mais bien surélevé.

Mme DUPUIS demande si le commerce a déjà été choisi pour occuper cet emplacement
Monsieur le Maire lui répond qu'aucune décision n'a été arrêtée.

Cuisine centrale

Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec des élus de Villeneuve-de-Marc est programmée, car ces derniers seraient intéressés par la fourniture de repas. La cuisine centrale semble en mesure de répondre à cette demande, mais le problème à régler est celui du transport. S'il n'est pas réalisé par nos voisins, il ne pourra pas être réalisé.

Monsieur le Maire informe le conseil que notre cuisinier a connu un problème récent de santé, mais, courageux, a pu reprendre rapidement le travail.

Personne en difficulté

Monsieur le Maire revient sur la question d'une personne en difficulté installée sur la commune. Il est, pour le moment, logé dans la caravane d'un particulier.
La Mairie lui a proposé gratuitement des repas chauds, pendant la période scolaire, mais cette personne les a refusés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé de nombreuses démarches pour cette personne, mais que le problème du logement est extrêmement compliqué du fait de sa situation et des disponibilités limitées.

A ce sujet, le studio à l'étage de la piscine va se libérer, mais plusieurs élus sont réticents à loger cette personne à cet endroit du fait de la proximité des écoles et de la piscine.

Monsieur le Maire essaie sans succès de le loger, y compris dans les communes à proximité, mais personne n'a pu proposer de solution.

Mme SOUCHON indique que cette personne a pu profiter d'un colis de Noël

Monsieur le Maire tient à affirmer que tout ce qui peut être mis en œuvre l'a été et que les élus continuent à chercher des solutions.

Terrain de Chaumont

Monsieur le Maire indique que le terrain de Chaumont va être mis en vente sur Le Bon Coin. Il l'a évoqué auprès de plusieurs contacts et architectes.

Le prix demandé, fixé par les domaines, est de 120 000 € pour 1200 m².

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire revient sur les commissions intercommunales.

Concernant la compétence jeunesse, un débat d'orientation a été organisé. Les réflexions laissent présager que la compétence reste au niveau communal.

Vu son existence côté rive droite, elle sera compensée.

Le règlement d'attribution de place en crèche a été modifié.

Concernant l'eau potable, et plus particulièrement les bornes d'incendie, la question est plus complexe que prévu et reste en discussion.

Le règlement de ramassage des ordures ménagères est appelé à être modifié.

Mme SOUCHON fait état d'un avenant à la délégation de service public pour les transports scolaires et de la tenue d'un débat d'orientation pour le schéma touristique.

Monsieur le Maire revient sur la mise au point du président de VCA suite à la garde à vue d'un élu communal du territoire. Les différentes parties se sont exprimées dans les journaux.

MM BERNARD et VALENCIER reviennent sur la commission des équipements sportifs. Le dossier le plus important est celui du nouveau bassin à Saint Romain en Gal. Cet aménagement sera réalisé dans le cadre du plan départemental pour les piscines, mais M. VALENCIER rappelle que le bassin actuel a plus de 50 ans. M. BERNARD a évoqué le problème d'ombrage à la piscine d'Eyzin-Pinet, mais la problématique avait été omise par les services de VCA. Mme SOUCHON demande si le problème des maîtres-nageurs a pu être évoqué. MM BERNARD et VALENCIER lui répondent que la question a été soulevée et que VCA connaît beaucoup de problèmes de recrutement sur cette question. Toutefois, une solution devrait avoir été trouvée pour les écoles.

Mme SEYVE fait retour de sa visite de la chaudière à bois partagée entre Advivo et la commune de Saint Sorlin. M. RONZON demande si elle est à bois déchiqueté ou plaquette. M. MANTEL répond que ce sont des plaquettes. Mme SEYVE informe le conseil que le projet Agrometha a été présenté en commission environnement. Certaines communes ne connaissaient pas l'idée. Quelques questions ont été posées, essentiellement sur le transport des matières. De rares élus ont montré leur réticence sur ce projet, mais pour beaucoup d'élus communaux, c'est vraisemblablement par méconnaissance sur les usines de méthanisation. Mme SOUCHON indique avoir été impressionnée par une visite organisée d'une unité de méthanisation installée au milieu d'un lotissement et où il n'y avait aucune nuisance ou odeur. Pour M. RONZON, les projets abandonnés ou rejetés l'ont été le plus souvent à cause d'un manque de concertation et de présentation aux élus et à la population.

Mme SEYVE revient sur la commission « Environnement » qui fait état d'une centrale villageoise prévue à Luzinay. Cette installation fait partie du réseau positif à créer dans le cadre du Territoire à Energie Positive (TEPOS)
Un moment a été consacré aux réseaux chaleurs, dont celui d'Eyzin-Pinet.
Une étude sera lancée en 2019 pour le plan climat énergie.

INFORMATIONS SUITE

Monsieur le Maire propose aux élus de visiter le réseau chaleur de la commune un samedi matin.

Est également rappelée aux élus l'organisation d'une journée environnement samedi 30 mars.

Monsieur le Maire indique que la commémoration du 19 mars 2019 aura lieu à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

Mme SEYVE fait état de retours d'odeurs importantes sur l'ancienne route départementale près du lieu d'installation du parcours de santé.

Monsieur le Maire reconnaît que l'eau est douteuse dans le secteur et souvent stagnante.

Il indique qu'une nette amélioration devrait apparaître avec l'arrivée de l'assainissement collectif dans le quartier de la Marauque.

M. VALENCIER approuve et rappelle que le secteur est couvert de glaise ce qui empêche une bonne pénétration des effluents.

Mme PEYTOUD aimerait obtenir un retour d'information sur la tenue du grand débat.

Monsieur le Maire fait état d'une bonne satisfaction. Cette soirée était organisée sous forme de mini débats autour de tables avec des thèmes.

Beaucoup de critiques, mais souvent constructives. Tout commentaire ou avis devait faire l'objet d'une justification par son auteur.

Il est fait état d'une fréquentation d'environ 120 personnes.

M. PORCHERON demande la fraction des moins de 40 ans sur ce nombre

Monsieur le Maire indique une vingtaine au maximum.

Mme RICHARD fait état du niveau important de saleté des WC publics de Chaumont.

M. MANTEL explique qu'il n'y a plus d'eau depuis quelque temps. Le trop-plein d'une fontaine, source des WC, est devenu insuffisant.

Monsieur le Maire propose de faire nettoyer les WC et de les condamner jusqu'à la proposition d'une solution

Prochaine réunion du conseil municipal

Mardi 2 avril 2019 à 19 h 30

Séance levée à 23 h 15.